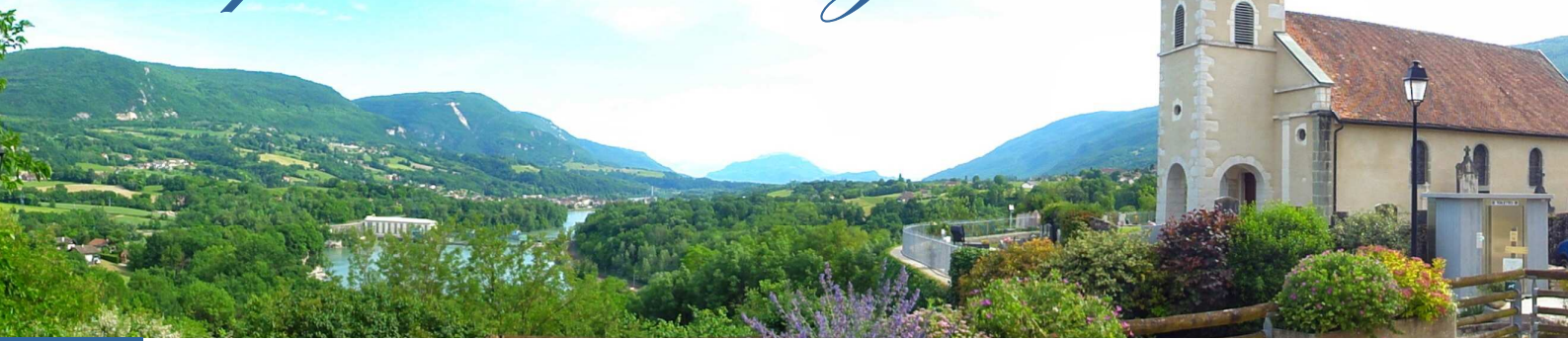


# Le p'tiou Basseyrain



## L'ÉDITO DU MAIRE

L'année 2020 touche à sa fin et le contexte sanitaire reste toujours aussi problématique, même si l'optimisme est de mise avec l'arrivée imminente d'un vaccin : nous pouvons donc espérer que la situation rentre dans l'ordre en 2021.

En attendant il ne faut surtout pas baisser la garde, être patient et continuer à respecter le protocole sanitaire, d'autant que pendant cette deuxième vague, plusieurs concitoyens de notre commune ont été touchés par la COVID-19.

C'est pour cette raison que nous avons relancé l'aide aux plus vulnérables, et prévu pour cette fin d'année un colis pour les seniors à la place du traditionnel repas convivial.

J'ai également dû, à mon grand regret, annuler la cérémonie des vœux du Maire. Néanmoins, avec les Conseillers municipaux, nous vous proposerons plus tard dans l'année, lorsque les rassemblements seront de nouveau autorisés, un moment de partage pour se retrouver tous ensemble.

Dans ce contexte particulier, le Conseil municipal continue de travailler. Le chantier de la cantine scolaire avance comme prévu, des enrobés ont été faits pour maintenir en état nos infrastructures routières, la première tranche de l'aménagement du Regonfle va être lancée, les chiffrages pour la rénovation de l'appartement et des combles situés au-dessus du restaurant « la Grange » sont en cours, et l'étude du projet du local communal se poursuit.

Des travaux d'alimentation électrique sont également prévus en début d'année 2021, pour l'unité de méthanisation, chemin de Grenier et route de Pré-Lachat à Veytrens.

Enfin, le Conseil municipal et moi-même avons tenu à apporter un soutien aux sinistrés des Alpes Maritimes suite à la tempête Alex. Cette catastrophe nous montre la puissance de la nature et combien il nous faut rester humbles et solidaires.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, une année 2021 pleine de bonheurs, et surtout de santé.



**Rémi PONCET, Maire de BASSY**

## LES MESURES PRISES DANS LE CADRE DU RECONFINEMENT

Suite aux allocutions du Président de la République et du Premier Ministre relatives à la mise en place du reconfinement, certains aménagements ont été apportés pour accueillir le public au sein des établissements scolaires, des administrations et des services dépendant des collectivités territoriales depuis le 30 Octobre.

### Au niveau communal :

**L'accueil en Mairie de Bassy** est maintenu aux horaires habituels d'ouverture, tout en encourageant les administrés à privilégier les contacts téléphoniques ou par mail.

**Les établissements scolaires** continuent également de fonctionner. Ainsi, l'école de Bassy a rouvert normalement ses portes le 2 novembre, à l'issue des vacances scolaires de la Toussaint, aux horaires habituels. Un nouveau protocole sanitaire a toutefois été mis en place, prévoyant notamment le port du masque pour les élèves à partir de 6 ans (au lieu de 11 ans initialement), aussi bien dans les espaces clos qu'à l'extérieur.

Lorsque le port du masque est incompatible avec l'activité (repas, activité physique), une attention particulière est portée à la limitation du brassage et au respect de la distanciation physique entre les élèves.

Le ramassage et la restauration scolaires sont

également assurés, toujours dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur depuis la rentrée.

Par ailleurs, pour tenter de limiter les risques que la deuxième vague de COVID-19 fait peser sur les personnes les plus vulnérables et/ou isolées de Bassy, **le Comité communal d'action sociale** a réactivé au début du mois de novembre le service de courses et de portage à domicile qui avait été mis en place lors du premier confinement. L'organisation, rôdée au mois de mars et dont l'efficacité a été unanimement reconnue, a été reconduite à l'identique, avec transmission des commandes à Bernadette JACQUEMIER, courses et portage à domicile gérés par les membres du Comité d'action sociale assistés des employés communaux, et avance financière du prix des courses assurée par le CBL, qui se fait ensuite rembourser par les demandeurs. Les personnes nécessitant d'avoir recours aux actions mises en place par le Comité communal d'action sociale peuvent prendre contact avec Bernadette JACQUEMIER au 06 77 85 97 27.

### Au niveau intercommunal :

**La Communauté de Communes Usse et Rhône** a maintenu l'ouverture des trois déchetteries aux horaires habituels de fonctionnement (pour la période hivernale), sans rendez-vous.

En revanche, les sites d'accueil de la CCUR, basés à Seyssel, Chêne-en-Semine et Frangy, sont fermés au public. Les contacts peuvent cependant se poursuivre par téléphone et par mail.

**Les maisons de vie 1 et 2 de la Semine** continuent à recevoir du public, dans le respect des consignes de sécurité sanitaire, pour permettre les visites auprès des professionnels de santé.



Enfin, depuis le 23 novembre, **les communes de Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie** ont mis en place un centre de dépistage COVID sur le site de la Maison de Pays de Seyssel, avec l'aide des différents acteurs locaux de la santé.

Les personnes souffrant de maux de tête, de fièvre, ayant perdu le goût ou l'odorat, ou considérées comme « cas contact » peuvent venir se faire tester gratuitement, soit au volant de leur voiture selon le principe du « drive » en suivant un parcours balisé, soit à pied. Deux types de tests sont prodigués : tests PCR avec un résultat sous 48 heures (réalisés en extérieur sous chapiteau), et tests antigéniques pour lesquels les résultats sont connus sous 15 minutes (effectués dans la salle des fêtes).



*Crédit photo : M. Alain RÉOUPENIAN*

**Le centre de dépistage COVID de Seyssel**

Le centre est actuellement ouvert quelques jours par semaine, entre 14h30 et 15h30. Toutefois, les jours et heures d'ouverture sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'évolution de la pandémie. Pour plus de renseignements, contactez votre médecin ou consultez le site internet de la Mairie de Seyssel Haute-Savoie.

## L'ENGAGEMENT DE L'ADMR NE FAIBLIT PAS FACE A LA PANDEMIE

Les associations ADMR, qui apportent leur soutien aux personnes les plus fragiles, avaient dû réduire leur activité pendant le premier confinement, face à l'impératif de limiter le nombre de passages chez les clients, et aux difficultés d'approvisionnement en masques. Néanmoins, les missions primordiales telles que le service de livraison de repas à domicile avaient été maintenues, et s'étaient même étendues pour pouvoir répondre à de nouvelles demandes. Les aides à domicile et les auxiliaires de vie des ADMR avaient aussi poursuivi leurs interventions, dans le respect des protocoles sanitaires pour protéger les bénéficiaires, souvent personnes à risques.

Fortes de cette expérience, les ADMR ont abordé le deuxième confinement avec pour objectif de maintenir un maximum d'interventions, notamment dans le cadre de l'aide au maintien à domicile. La continuité de ce service ne pourrait se faire sans l'engagement et le dévouement des 45 salariés œuvrant sur le territoire de la Communauté de communes Usse et Rhône, qui réalisent annuellement 45 000 heures d'intervention, et assurent la livraison de 21 500 repas.

Mais c'est aussi grâce à l'engagement d'une vingtaine de bénévoles que le réseau ADMR peut fonctionner et assurer un service de grande qualité. Sans eux, l'accompagnement des personnes isolées ou dépendantes serait plus difficile à assurer. Si vous possédez des compétences comptables, de gestion en ressources humaines, ou dans le domaine de la qualité, et si vous souhaitez consacrer un peu de votre temps pour participer au maintien du lien social :

### Rejoignez l'ADMR !

Renseignements par téléphone : 04 50 13 00 10  
ou par mail : [accueil.seyssel@fede74.admr.org](mailto:accueil.seyssel@fede74.admr.org)



pour tous, toute la vie, partout

## DES COLIS DE NOËL POUR LES SÉNIORS

La période actuelle, très difficile sur le plan sanitaire, nous rappelle la grande attention que nous devons tous porter à nos aînés.

Ceux-ci sont particulièrement nombreux dans notre village : 99 habitants (sur 413) ont plus de 65 ans, soit 24 % de la population (la moyenne au plan national est de 20,5%). Parmi eux, 50 ont entre 75 et... 102 ans. On vit bien et longtemps à Bassy !

Pour ses aînés, la Commune de Bassy organise chaque année une manifestation conviviale. L'an dernier c'était la sortie à Vonnas, chez le chef Georges Blanc.

Cette année, un repas au restaurant «La Grange» était programmé pour le 4<sup>ème</sup> trimestre. Le confinement et les mesures sanitaires (fermeture des restaurants) en ont décidé autrement ! Mais ce n'est que partie remise : le repas au restaurant du village est reporté au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Pour ne pas laisser s'écouler cette année 2020 sans une attention particulière, la Commune remettra aux séniors un paquet cadeau faisant la part belle aux producteurs et artisans locaux.

A toutes et à tous, très bonnes fêtes de fin d'année ... dans le strict respect des gestes barrières !



## UNE AIDE VOTÉE POUR LES SINISTRÉS DES ALPES-MARITIMES

Comme l'ensemble des Français, les habitants de Bassy ont été choqués non seulement par la violence de la tempête Alex et les dégâts provoqués par les crues dans les Alpes maritimes, mais aussi (et surtout) par le lourd bilan humain et matériel qui en a résulté.

C'est pourquoi, parmi les points mis à l'ordre du jour du Conseil municipal du 2 novembre, le Maire, M. Rémi PONCET, a fait inscrire le versement d'une aide en faveur des communes touchées par cette catastrophe.

Pour témoigner de la solidarité des 413 habitants de Bassy envers les populations sinistrées, une subvention de 1000 € a ainsi été votée, et versée à l'association des maires des Alpes-Maritimes, sur un compte dédié à cette action. L'association des maires se charge ensuite de redistribuer les dons, pour tenter d'apporter des solutions rapides aux situations les plus urgentes.



**Vue aérienne de Saint-Martin-Vésubie, après le passage de la tempête Alex**

## TROIS DÉFIBRILLATEURS INSTALLÉS SUR LA COMMUNE

Chaque année en France, 60 000 personnes décèdent d'un arrêt cardiaque, hors milieu hospitalier. Or, de nombreuses victimes pourraient être sauvées grâce à une défibrillation cardiaque précoce (dans les 5 premières minutes), en attendant l'arrivée des secours. C'est pour cette raison que la commune de Bassy a décidé de s'équiper de 3 défibrillateurs automatisés externes (DAE).

Un décret du 4 mai 2007 précise que *"toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe"*. Cet appareil portable de la taille d'une petite sacoche, dont le rôle est d'analyser automatiquement l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire, est très simple d'utilisation, et fonctionne grâce à une batterie.

Grâce à l'assistance vocale de l'appareil, la personne portant secours à la victime est accompagnée dans tous ses gestes : pose des électrodes, massage cardiaque.... Si nécessaire, le défibrillateur délivrera un choc électrique à la victime, sans aucun danger pour le sauveteur (s'il s'avère en revanche que le choc électrique n'est pas recommandé, l'appareil n'en délivrera aucun).

Deux défibrillateurs sont installés au Chef-lieu (un à la Mairie, un à l'école), et un troisième est mis en place à Veytrens, sur le réservoir situé au bord de la RD14.



**Localisation des DAE : à l'école, au réservoir de Veytrens et à la Mairie.**

Une formation portant sur l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes a été organisée le 20 octobre dans la salle du CBL, à destination notamment des élus volontaires, du personnel municipal, du personnel périscolaire et des responsables d'associations.

Pour les personnes souhaitant se familiariser avec l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe, d'autres formations pourraient être organisées avec Audrey MULTIN. Nous invitons les personnes intéressées à prendre contact avec la Mairie pour organiser une session lorsque le contexte sanitaire le permettra.



**Formation à l'utilisation d'un D.A.E.**

**Bon à savoir :** une application mobile baptisée « **Staying Alive** », gratuite et disponible pour iOS et Android, cartographie les défibrillateurs cardiaques recensés en France, et propose des tutoriels sur le comportement et les gestes de premiers secours à adopter en cas d'arrêt cardiaque.



## UNE NOUVELLE ACTION DE NETTOYAGE DES ABORDS DE LA RD14

Quelques jours avant le reconfinement, Brigitte METRAL et Philippe CASTELLO ont apporté une aide bénévole et bienvenue à l'employé communal, Pierre BOSONIN, pour nettoyer les abords de la route départementale RD14, dite Route de Challonges, depuis le virage de l'Arbepin jusqu'au Pont de Bassy (soit un parcours de près de 5 km). Une action analogue avait déjà été menée au mois de janvier dernier.

Pendant plus de 3 heures, ils ont récupéré tout un tas d'objets jetés par des automobilistes empruntant cet axe routier très passager. Canettes de boisson, petites bouteilles en verre, paquets de cigarettes, papiers usagés et autres morceaux de plastique : la récolte fut hélas de nouveau fructueuse. A ces débris (malheureusement) habituels viennent dorénavant s'ajouter les masques chirurgicaux, qui constituent non seulement une source de pollution, mais aussi un problème de santé publique, mettant en danger la santé des agents en charge de la propreté.

Il reste à espérer que cette action éco-citoyenne alerte ceux qui abandonnent des déchets dans la nature, et mobilise d'autres volontaires pour participer à une prochaine balade-nettoyage, organisée sous l'égide de la Mairie.



*L'équipe des bénévoles en action, et le résultat de leur « récolte ».*

## LES ENJEUX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La compétence « assainissement des eaux usées collectif » est exercée en totalité et en régie directe par la Communauté de communes Usses et Rhône (sans passer par des délégataires tels que Véolia) : elle gère donc directement la collecte, le transport, le traitement et le rejet des eaux usées urbaines (les eaux usées industrielles sont traitées directement par les entreprises qui les ont générées). Il faut le distinguer de l'assainissement des eaux usées non collectif, qui permet aux abonnés de réhabiliter les systèmes de traitement individuels à chaque habitation.

Une équipe technique composée de 4 personnes est mobilisée pour l'entretien des 170 km de canalisations, des 33 stations d'épuration et des 26 postes de relevage qui permettent de collecter et de traiter annuellement près de 650 000 m<sup>3</sup> d'effluents.

Un budget annuel de l'ordre de 3 millions d'euros, alimenté par les redevances payées par les abonnés, est alloué à l'entretien et au fonctionnement de ces infrastructures. Il est à ce propos important de rappeler que **les redevances perçues au titre de l'assainissement sont affectées à l'assainissement et uniquement à l'assainissement**. C'est donc grâce à elles que les eaux usées peuvent être traitées dans de bonnes conditions, avant d'être rejetées dans les Usses et le Rhône.

Mais le coût de ce traitement augmente au fil des ans, les objectifs de qualité des rejets dans le milieu naturel étant de plus en plus élevés. En effet, les cours d'eau servant de réceptacle ayant un débit souvent plus faible que par le passé (du fait des sécheresses, de l'augmentation des prélèvements d'eau et de l'imperméabilisation par exemple) leur pouvoir de dilution, permettant d'accepter les eaux traitées, est moindre. Il est donc impératif de le compenser par un traitement plus poussé, en « amont ».

Outre la gestion courante du réseau, la CCUR travaille également à son renouvellement et à son extension.



*La station d'épuration de Bassy.*

Des projets concernant les stations d'épuration de Marlioz/Contamine Sarzin et de Saint-Germain-sur-Rhône

« hameaux des Crêts et de Cusinens » sont en cours ou à venir. A Bassy, le raccordement des habitations situées le long de la Route des Ires est considéré comme prioritaire ; il est donc soumis à l'approbation de la CCUR pour intégrer la liste des prochains chantiers d'assainissement collectif.

### RAPPEL CONCERNANT LE RACCORDEMENT AU RESEAU

Pour les secteurs de la commune qui sont déjà desservis par le réseau d'assainissement collectif, il est rappelé que les habitants avaient **2 ans**, à partir de la mise en service du réseau public, **pour faire raccorder les bâtiments existants** :

- si cette démarche n'a pas été effectuée, nous vous remercions de vous rapprocher de la Mairie pour étudier les modalités du raccordement
- les personnes qui, en dépit de ce rappel, ne se conformeraient à la législation, encourent le risque de devoir payer une somme équivalente à la redevance d'assainissement, assortie de majorations de 100% (article L. 1331-8 du Code de la santé publique)

### ASSAINISSEMENT ET COVID-19

La multiplication des interventions pour déboucher les pompes des postes de refoulement et les canalisations, obstruées par les lingettes nettoyantes jetables, participe aussi de l'augmentation des coûts d'entretien du réseau. Si ce problème n'est pas récent, il a pris une ampleur inédite avec l'épidémie de la COVID-19, en prévention de laquelle beaucoup de monde désinfecte régulièrement ses surfaces, au titre des gestes barrières. Or, le réseau d'assainissement n'a pas vocation à recevoir ce type de déchets : **Les toilettes ne sont pas le réceptacle des ordures ménagères.**

Pour y remédier, des actions de sensibilisation sont organisées, en particulier à destination des jeunes publics, afin de leur inculquer dès le plus jeune âge les « bons gestes », et en espérant également qu'ils les fassent adopter par leurs parents.

## PARTENARIAT POUR LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Si, pendant de nombreux millénaires, les chats, tolérés par l'Homme en échange de leur travail de destruction des nuisibles, voyaient leur population naturellement régulée, tout a changé au cours du siècle dernier avec leur passage au statut d'animal de compagnie. On estime aujourd'hui à 13 millions le nombre de chats domestiques en France, ce qui peut générer des nuisances aussi bien pour l'Homme que pour la faune sauvage. Nous sommes donc collectivement responsables de la limitation de leur nombre.

Pour rappel, il est stipulé dans le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) que :

- ⇒ l'identification des chiens et chats est obligatoire, et leur divagation est interdite,
- ⇒ les chats sont considérés comme errants s'ils sont :
  - identifiés ou non à plus d'1 km de leur domicile sans leur propriétaire,
  - non identifiés à plus de 200 mètres des habitations,
  - saisis sur un domaine public ou privé sans propriétaire connu.

C'est aux Municipalités que revient la gestion des chats divagants (elles seules sont autorisées à les capturer, les stériliser et les identifier). Depuis 1999, une alternative à la mise en fourrière (et à l'euthanasie qui généralement s'ensuivait) a été mise en place avec l'officialisation du statut de



*Pièges pour chats errants.*

« Chat Libre », désignant un chat stérilisé, identifié au nom de la Commune ou d'une Association de Protection Animale, et relâché à l'endroit de sa capture. La présence de chats libres dans un secteur urbanisé permet de limiter la population de chats, du fait de leur impossibilité de se reproduire, mais aussi en limitant la venue de nouveaux félins par occupation du terrain. De plus, les animaux stérilisés ont un rayon de déplacement beaucoup plus restreint, ce qui limite l'impact sur la faune sauvage.

C'est dans ce cadre que la Commune de Bassy a signé une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis. La Fondation, en partenariat avec la SPA locale et ses bénévoles, se charge de la capture des chats errants, les fait stériliser et identifier dans un réseau de vétérinaires partenaires pour un coût très modique (80 € pour une femelle et 60 € pour un mâle), réparti équitablement entre la Fondation et la Commune, avant qu'ils ne soient relâchés. Les chats deviennent alors des chats libres, propriété de la Fondation, et ne peuvent pas être adoptés.

Pour que ce dispositif soit pleinement efficace, il convient de le mettre en œuvre par secteur de façon à créer des « zones occupées par des chats libres » et pas uniquement de relâcher un chat libre au milieu de plusieurs autres chats non stérilisés.

Si vous êtes confrontés à une population de chats errants sans propriétaire dans votre quartier, contactez la Mairie afin qu'elle puisse mettre en place un plan d'intervention efficace.

**FONDATION**



**MILLIONS  
D'AMIS**

reconnue d'utilité publique



## CHRONIQUE SAUVAGE

A l'approche de l'hiver, plus enclins à rester au coin du feu qu'à parcourir la nature, nous avons tendance à penser que celle-ci fait comme nous, se met au ralenti, quelque part au chaud, en attendant des jours meilleurs. A bien y regarder...

Jusqu'à mi-décembre, la saison des amours bat son plein pour le chamois. Symbole des Alpes et associé aux milieux escarpés d'altitude, il est une erreur assez répandue de le croire confiné aux cimes. Il n'y a qu'à regarder quelques fois, à la sortie du village ou à l'approche de Challonges, depuis la RD14, quelques individus broutant en lisière des boisements. Ces derniers font partie de ces colonies établies à l'année en-dessous de 1000m, d'autant que la montagne proche dresse, dès la plaine, des pentes rocheuses et boisées.

L'écureuil roux choisit aussi la période hivernale pour ses émois. Ce sont courses et poursuites entre madame et monsieur, en spirale le long des troncs jusqu'à occuper le nid. Sa queue touffue, tout à la fois volant, parachute et balancier, lui confère grâce et agilité, et nous charme ! Familier de nos jardins, il peut être vu aux mangeoires aux côtés des mésanges alors qu'en d'autres temps, il pille leurs nids, mangeant les œufs, les jeunes et parfois même les adultes. Le charme a ses manières...



Photographie : Jean BISETTI

**L'écureuil roux**

Jusqu'au début du printemps, le renard fait des sorties régulières. Il faut le voir muloter : marcher lentement, levant les pattes et les reposant avec précaution, museau et oreilles pointés vers le bas et d'un coup s'élever d'un bond et retomber sur sa proie. Campagnol ou mulot, qui sait ?



Photographie : Jean BISETTI

**Mésange bleue sur sa mangeoire**

La gent ailée s'active également, question de survie. L'hiver est synonyme de besoins énergétiques croissants pour les oiseaux, en conséquence du froid, et les journées raccourcies pressent le temps pour chercher leur nourriture. Plus guère d'insectes, et aux premiers gels ou flocons les dernières baies et graines au sol deviennent inaccessibles. Un petit coup de main est alors bienvenu. Installez mangeoires-trémies, plateau ou « faites maison », sans oublier un point d'eau. Les graines de tournesol sont particulièrement appréciées des verdiers, pinsons des arbres et du Nord, mésanges, tarins des aulnes, gros-becs... et le Pic épeiche pourra vous honorer de son ramage à l'occasion. Le Rouge-gorge familier ramassera les miettes au sol. Quelques fruits mûrs (pommes, poires) séduiront merles et grives. Les plus téméraires d'entre vous cuisineront des pains

de graisse à suspendre ou poser ici et là. Attention, dès les premiers froids prolongés, cette aide sera la bienvenue mais pas au-delà de la mi-mars : il ne faudrait pas se laisser distraire, par excès de gourmandise, et prendre du retard dans les comportements nuptiaux, l'enjeu est de taille !

Une fois ces aménagements en place, vous verrez une agitation permanente du lever au coucher du soleil sur le pas de votre porte, et révélatrice de l'activité foisonnante qui règne tout près de chez vous dans la Nature.

Anne DEJEAN

## LA MISE EN VALEUR DU REGONFLE

Le Regonfle fait partie des lieux emblématiques de notre territoire dont il participe à forger l'identité : situé à la confluence des Usses et du Rhône, son image est souvent mise en avant dans les publications de la Communauté de communes ou, plus récemment, en couverture du livre illustré « Jean du Rhône ».

Par plusieurs aspects, le Regonfle fait également figure de site patrimonial.

Sur un plan historique : l'ancien port du Regonfle fut jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle un lieu de transit important, où les bateaux débarquaient des marchandises (dont le sel) qui étaient par la suite transportées jusqu'à Genève à dos de mulets, par la route remontant le long des Usses.

Sur un plan paysager et environnemental : le site offre un panorama sur le Rhône, sur le barrage de Seyssel qui l'a considérablement transformé, et sur les milieux naturels qui abritent des espèces spécifiques telles que la Bouscarle de Cetti et le Castor.



Forte de ce constat, la Commune de Bassy a travaillé sur un projet de mise en valeur du site, en partenariat étroit avec le **Syndicat de rivières des Usses** qui a grandement contribué à sa conception dans le cadre du Contrat de Rivières des Usses, et la **Compagnie Nationale du Rhône** qui dispose d'une concession sur les terrains dont le Regonfle fait partie. Plus précisément c'est Mme Julie Gorce, alors stagiaire au Syndicat de Rivières des Usses, qui en 2018 a conçu ce projet, présenté et validé en Conseil municipal le 20 août de la même année.

Dans le détail, ce programme, qui a pour objectif de faire (re)découvrir le Regonfle aux habitants de Bassy et aux visiteurs, conjugue plusieurs axes d'interventions.

La sécurisation des lieux constitue un enjeu primordial. La création d'un sentier d'accès en contrebas de la route, avec l'aménagement d'un passage pédestre et d'un escalier, permettra d'éloigner de la route départementale RD14 les personnes souhaitant aller jusqu'au panorama. L'enlèvement des arbres morts qui pourraient présenter un danger pour le public, la création de zones de non-intervention de 1 m de large devant les berges, et la pose de panneaux d'information pour prévenir des dangers inhérents à un cours d'eau figurent également parmi les actions relevant de cet enjeu.

L'entretien du site constitue un deuxième axe. Le fauchage et la tonte à intervalles réguliers (hors zones de non-intervention), la lutte contre les espèces invasives telles que la renouée et la solidage, et la mise en place d'une prairie fleurie composée d'espèces locales sont quelques-unes des actions inscrites dans le cahier des charges, dont certaines sont déjà engagées.

Enfin, pour accueillir et sensibiliser le public, les équipements déjà en place (table de pique-nique, poubelle) seront complétés par l'implantation d'un panneau d'accueil près des places de stationnement, l'installation d'une nouvelle table de pique-nique, et la pose de panneaux pédagogiques. Une partie de ces installations sera réalisée dans le courant de l'hiver, si les conditions climatiques le permettent.

Les travaux d'entretien et la pose des équipements sont réalisés en interne par la Commune, sans faire appel à des prestataires. Une aide au financement de ce projet de mise en valeur a été sollicitée auprès de la Compagnie Nationale du Rhône, pour un montant s'élevant à 25% du coût des opérations.



*Le Regonfle, vu du Pont de Bassy*

## TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT LOCATIF

Suite au départ du locataire occupant l'appartement T2 situé au-dessus du restaurant « La Grange », le Conseil municipal a décidé de rénover ce logement, et d'aménager les combles situés au second étage. Pour l'assister dans ce projet, un cabinet d'architectes a été missionné afin de proposer différents scénarios d'aménagement, et procéder à un premier estimatif du coût des travaux par corps de métiers.



*Les combles et l'appartement T2 vont faire l'objet d'un réaménagement.*

Sur la base du scénario retenu par le Conseil municipal, un cahier des charges a été rédigé et transmis à différents artisans dans le cadre d'une consultation ; les devis sont actuellement en cours de réception. Parallèlement, des demandes de subventions sont adressées à la Région et au Département. Les travaux démarreront dès le début de l'année 2021 ; ils débuteront par le démontage du mobilier existant et la démolition de trois cloisons qui seront réalisés par l'agent communal.

## POINT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DE LA FUTURE CANTINE

Le chantier de la future cantine de l'école de Bassy a notablement avancé depuis le mois de septembre, puisque le gros œuvre est désormais achevé. Le dallage a été réalisé, et les murs extérieurs ont été montés dans le courant du mois d'octobre. Les travaux ont ensuite porté sur la toiture du bâtiment, étanchéifiée à la fin du mois de novembre, et qui est actuellement en cours de finition (pose des couvertines).

Après avoir posé les menuiseries extérieures, les ouvriers procèdent actuellement à la mise en place des cloisons intérieures, et finalisent l'installation électrique. Le chantier se poursuivra en janvier et en février avec les travaux de peinture, de plomberie et la pose du carrelage.

Pour rappel, la réception est programmée au mois de mars 2021.



*Le chantier de la future cantine au début du mois de décembre*

## TRAVAUX DE VOIRIE

De nouvelles opérations de réparation et d'entretien routier ont été réalisées cet automne sur certains secteurs de la voirie communale.

Il s'agit essentiellement de travaux de goudronnage, dont les plus importants ont concerné un tronçon de la Route de Châtel qui a dû être fermé à la circulation pendant une journée.

D'autres interventions plus ponctuelles ont aussi été effectuées :

- au lieu-dit Chez Jacquard : un caniveau a été installé pour capter l'eau de ruissellement sur la chaussée,
- au Carrefour du Chemin de Lévaud et de l'Impasse de Don : un reprofilage permettra de faciliter l'écoulement des eaux,
- sur la montée de Rophanex (située entre le Chemin de l'Étang et la Route de Challonges) : un enrobé spécifique adapté au passage d'engins agricoles a été appliqué sur la partie basse.



*Goudronnage de la Route de Châtel*

## LE MOT DU CBL

Bonjour à tous !

Cette année 2020 se termine et notre association du CBL a hâte de vous retrouver !

Bien que nous n'ayons pas pu organiser d'activités depuis l'instauration du premier confinement, le CBL n'est pas resté inactif pour autant ! Notre association a en effet participé au service de courses et de portage à domicile mis en place par la Mairie pour les personnes les plus fragiles, en procédant à l'avance financière du montant des courses, remboursée par les bénéficiaires à la fin du confinement.

La solidarité et l'entraide font partie des valeurs de l'association : il était donc tout naturel pour le CBL de s'intégrer dans ce dispositif.

Par ailleurs, notre assemblée générale n'ayant pu se tenir comme prévu au mois de novembre, les membres du CBL se réuniront à huis clos dès que les protocoles sanitaires le permettront. Nous vous tiendrons informés du bilan de cette assemblée dans le prochain P'tiou Basseyran.

Notre projet de CBL junior, dont le but est d'ouvrir notre association aux jeunes de notre village âgés de 11 à 18 ans qui souhaitent nous donner la main lors des manifestations, est toujours d'actualité. Nous prendrons contact avec eux dès que nous pourrons à nouveau nous réunir.

Maintenant, nous regardons vers 2021, et nous pouvons d'ores et déjà vous proposer quelques dates à enregistrer dans vos agendas, en espérant bien évidemment que tout puisse être maintenu :

Dimanche 11 avril 2021 : **Vide Grenier**

Vendredi 28 mai 2021 : **Rando'nuit**

Samedi 3 juillet 2021 : **Repas et Cinéma Plein Air**

D'autres dates viendront s'ajouter à ce calendrier, comme les Apérosés ou une soirée jeux. Elles seront fixées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Si vous souhaitez nous apporter votre aide lors des prochaines manifestations, vous pouvez nous contacter par mail : [cbl.bassy@laposte.net](mailto:cbl.bassy@laposte.net), ou vous rapprocher d'un membre de l'association.

Les membres du CBL vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année, et une très bonne santé. Nous souhaitons vous retrouver tous très prochainement. D'ici là, prenez soin de vous.

L'équipe du CBL



## LA FEUILLE DU MONDE ALLANT VERT

Comme annoncé dans le dernier numéro du P'tiou Basseyrans, nous avons organisé une réunion d'information le vendredi 16 octobre, afin de présenter les motivations et les objectifs de notre association « Le monde allant vert », et à laquelle a assisté une vingtaine de participants.



**Réunion d'information organisée le vendredi 16 octobre**

Plusieurs thèmes ont été abordés : mise en place d'ateliers d'apprentissage (taille de végétaux...), partenariats avec d'autres associations pour organiser des manifestations (trocs de graines et de plantes), commandes groupées de matériel ou de plants/semences, organisation de visites de jardins...

Suite à cette réunion et aux échanges avec les personnes intéressées, un calendrier des différentes manifestations prévues au cours des prochains mois a été arrêté, sous réserve de l'évolution des protocoles sanitaires.

Samedi 16 janvier 2021	14h00 à 16h00	<b>Atelier boutures d'hiver (Bassy)</b>
Jusqu'au 30 janvier 2021		<b>Commande groupée plants de pommes de terre</b>
Vendredi 05 février 2021	19h30 à 22h00	<b>Conférence sur la permaculture (Bassy)</b>
Samedi 20 février 2021	14h00 à 17h00	<b>Atelier taille arbustes à floraison estivale (Bassy)</b>
Samedi 6 mars 2021	09h00 à 13h00	<b>Troc plantes et troc graines (Seysssel)</b>
Samedi 13 mars 2021	14h00 à 17h00	<b>Atelier taille des rosiers (Bassy)</b>
Dimanche 09 mai 2021	09h00 à 13h00	<b>Fête des plantes et marché aux fleurs (Seysssel)</b>

D'autres dates concernant des visites de jardins dans le courant du printemps 2021 sont actuellement en cours de calage. Nous vous en tiendrons informés dans le prochain bulletin municipal.

D'ici là nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et sommes disponibles pour répondre à toutes vos questions par téléphone au 06 75 38 98 98, ou via l'adresse mail de l'association : [info.asso@lemondeallantvert.fr](mailto:info.asso@lemondeallantvert.fr).

Le bureau de l'association



## LE MOT DU SOU DES ÉCOLES

Le Sou des écoles finance, grâce à des manifestations, les activités culturelles et sportives des enfants au sein de nos trois écoles (Bassy, Challonges et Usinens).

Nous sommes 14 membres très actifs et motivés pour faire vivre cette association, mais nous avons besoin des bénévoles pour assurer la pérennité de nos manifestations. Ce sera donc avec un grand plaisir que nous vous accueillerons lors des préparations aux diverses manifestations !

Voici le calendrier prévisionnel pour l'année scolaire en cours.

Au regard du contexte sanitaire, certaines manifestations pourraient être modifiées ou annulées.



Vendredi 11 décembre 2020	<b>Marché de Noël</b>	Salle des fêtes de Challonges
Samedi 30 janvier 2021	<b>Moules - Frites</b>	Salle des fêtes à Usinens
Vendredi 09 avril 2021	<b>Carnaval</b>	Salle des fêtes à Challonges
Samedi 12 juin 2021	<b>Fête d'école</b>	Stade de foot à Challonges



Pour connaître l'actualité du Sou des écoles, vous pouvez nous contacter par mail : [soudesecoles74910@gmail.com](mailto:soudesecoles74910@gmail.com), ou nous suivre sur la page Facebook de l'association : **Sou des écoles Bassy Challonges Usinens**

## LE MOT DE L'ACCA : UN DIMANCHE À LA CHASSE

Depuis quelques années, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie organise l'opération « Un dimanche à la chasse », qui permet de faire découvrir notre passion, la chasse, à des personnes qui ne la pratiquent pas.

Cette année, lors de cette journée qui s'est déroulée le dimanche 18 octobre, nous avons été ravis d'accueillir M. François LAVIT et M. Geoffroy MOS-SAZ, venus avec nous découvrir notre passion.

Nous espérons que l'année prochaine d'autres personnes intéressées par la démarche se joindront à nous.

Bien que 2020 ait été une année difficile à vivre, l'ACCA de Bassy vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Mr Laurent SOURZAC, Président de l'ACCA de Bassy, ainsi que toute son équipe



## ÉTAT CIVIL

- Naissance :

Marius LAVIT, né le 11/11/2020, fils de Sébastien et Marilyne LAVIT, domiciliés dans le quartier de l'Eglise.

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les élections sénatoriales se sont déroulées le dimanche 27 septembre 2020. En Haute-Savoie, ce sont trois sièges de sénateurs qui ont été renouvelés, lors d'un scrutin qui a mobilisé 1974 grands électeurs (députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, et maire et/ou conseillers municipaux désignés par leur conseil municipal).

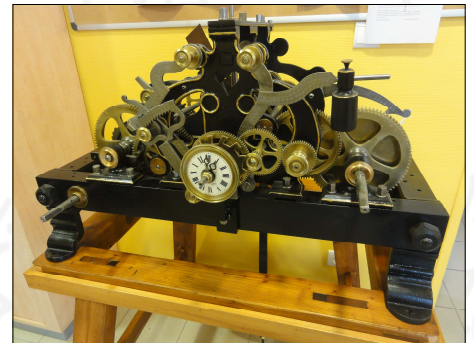


Les trois sénateurs sortants ont été réélus. Il s'agit (de gauche à droite sur le montage photo) de Cyril PELLEVAT, Sylviane NOËL (tous deux membres des Républicains) et Loïc HERVÉ (U.D.I.).

## DÉMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN MÉCANISME DE L'HORLOGE DE L'ÉCOLE

L'ancien mécanisme de l'horloge de l'école a été remplacé en 2005 par un dispositif électronique. Toutefois, bien que n'étant plus en état de fonctionnement, ce mécanisme a été restauré, et était exposé depuis dans la mairie.

Suite à un réagencement du secrétariat permettant la création d'un nouveau bureau, et afin que cette véritable pièce de musée continue à être visible, il a été décidé de la retransférer à l'école, dans le local d'entrée des élèves.



## QUELQUES DATES A RETENIR

- Les **apiculteurs** doivent déclarer leurs ruches **avant le 31 décembre** sur internet en se connectant sur le site [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr).
- Le **1<sup>er</sup> janvier 2021**, les **trésoreries de Frangy et de Rumilly vont fusionner**. La nouvelle entité sera basée à Rumilly, mais un accueil de proximité sera maintenu à Frangy.
- La **collecte des ordures ménagères** des 25 décembre et 1er janvier (un vendredi) sera exceptionnellement reportée les **samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021**.

## CONTACT MAIRIE :

Tel : 04 50 59 01 09

Mail : [mairie.bassy@wanadoo.fr](mailto:mairie.bassy@wanadoo.fr)

**Horaires d'ouverture au public :**

le mardi et le vendredi de 9h à 12h

Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire en prenant contact directement avec la Mairie.

*Rédaction et conception :*

*Comité consultatif Communication*

*Imprimé en 230 exemplaires sur papier recyclé par L'Atelier Rouge 100  
7 place centrale - 74270 FRANGY*

*Ne pas jeter sur la voie publique*

